



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024

OBJET :

DE-24-06-1-52) ACTUALISATION DES TARIFS DES VISITES
DECOUVERTES INDIVIDUELLES DANS LE CADRE DU LABEL VILLE
D'ART ET D'HISTOIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. BOUKOBZA), M. CHARDON (pouvoir à Mme BOILOT), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240626-lmc1H12081H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/06/2024
Date de Publication : 28/06/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 27 juin 2012 relative aux tarifs des activités proposées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs individuels des visites découvertes proposées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 20 juin 2024,

D É L I B È R E

à la majorité (5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,,)

ARTICLE I : Actualise les tarifs individuels des visites découvertes proposées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, à compter de la saison 2024/2025, ainsi qu'il suit :

- Plein tarif : 8 €
- Tarif réduit : 5 € (jeunes de 18 à 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, familles nombreuses, carte mobilité inclusion, bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)).
- Gratuité accordée aux jeunes de moins de 18 ans, membres du conseil municipal éventuellement accompagnés d'une personne de leur choix, membres d'associations à caractère social ou caritatif partenaires de la Ville (Culture du Cœur, Entraide et Partage...), lauréats des concours organisés par la Ville, personne accompagnant une personne handicapée, détenteurs, membres du CNVPAH, membres de l'ANVPAH, membres ICOMOS, détenteurs de la carte du guide-conférencier, détenteurs de la carte professionnelle du tourisme.

ARTICLE II : Les recettes seront imputées aux chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé